

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AC104

présenté par  
Mme Attard

-----

### ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 3, insérer les mots :

« Sur la base d'un projet qui porte des missions d'intérêt général et de service public, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de précision afin de rappeler que le label doit s'inscrire dans la visée de l'intérêt général et du service public au-delà du seul secteur de la culture.